# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 5.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**EXPOSITION RETROSPECTIVE DE L'ŒUVRE DE MAURICE MONTET**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**L’association "Œuvre de Maurice Montet peintre populiste" et la ville de Riorges s’associent pour mettre en place une rétrospective du peintre à l’occasion du 20e anniversaire de son décès.

Pour ce faire, la ville met à disposition gracieusement les salles d’expositions des deux étages du château de Beaulieu et prend en charge l’assurance des œuvres, l’installation, la communication autour de l’évènement ainsi que le vernissage.

L’association, en tant qu’expert de l’œuvre de l’artiste, prend en charge la conception de l’exposition et l’édition d’un catalogue. Elle propose également l’organisation de temps d’accueil pour des visites commentées à destination du tout public et des scolaires ainsi qu’une conférence.

Les œuvres présentées sont la propriété de collectionneurs en lien avec l’association.

Afin de garantir le bon déroulement de l’exposition, une convention tripartite sera signée entre les différents acteurs.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention tripartite à passer avec l’association et chacun des prêteurs, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à signer chacune d'entre elles.